



Ville de
**Fleury-
Mérogis**

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt six mars, à vingt heures trente le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, sous la présidence de Aline CABEZA, Maire

Date de convocation : 20/03/2018	Présents : Aline CABEZA, Claude Boutin, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, Alexandra LE FOLL, Stéphane BERNARD, Karine RANVIER, Nicolas PIFFAULT, Célia LEGENTY, Catherine DEGOUL, Faouzi CHERCHALI, Gisèle BIKANDOU, Didier FILLAT, Caroline Séverin, Richard JOLY, Ruddy SITCHARN, Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN
Date d'affichage : 20/03/2018	Excusés : Nathalie BATARD pouvoir à Catherine DEGOUL, Bruno HYSON, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE
En exercice : 25	Absents : Joseph JASMIN, Ahmed NACEH, Gianni ROBERT, Jean-Marc FRESIL
Présents : 18	Secrétaire de séance : Didier FILLAT
Votants : 20	

Madame le Maire après avoir procédé à l'appel des présents fait deux déclarations :

1^{ère} déclaration

Mesdames et Messieurs les élu.e.s,

Mesdames et messieurs,

Je souhaite ouvrir ce conseil municipal avec la solennité et la gravité qui s'impose.

Comme vous le savez, notre pays a été une nouvelle fois victime d'attaques terroristes vendredi dernier.

Je souhaite rendre hommage aux victimes de ces attaques : Christian MEDVES, 50 ans, chef du rayon boucherie au Super U de Trèbes, Jean MAZIERES, 61 ans, viculteur de Villedubert fraîchement retraité, et Hervé SOSNA, 65 ans, qui avait travaillé toute sa vie dans le bâtiment.

Je souhaite également rendre hommage au lieutenant-colonel de gendarmerie Arnaud BELTRAME, 44 ans, mort samedi après avoir pris la place d'une femme retenue en otage. Il a fait don de sa vie, tombant en héros, suscitant le respect et l'admiration de la France toute entière.

J'adresse, au nom de nous tous, nos plus sincères condoléances aux familles de ces 4 victimes et nous invite à respecter une minute de silence.

2^{ème} déclaration

Après cet hommage républicain et dans la perspective de relations dignes et cordiales entre les élu.e.s du Conseil municipal, je souhaite faire une déclaration à l'adresse particulière de Madame Saltzmann.

Madame Saltzmann, vous tenez à jour une page Facebook pour le groupe politique qui est le vôtre.

Le 12 mars dernier, vous avez posté un message à l'adresse du Président de l'agglomération, Monsieur Eric Braive, sur, je vous cite, « la situation très préoccupante liée à l'amoncellement des ordures ménagères dans certains quartiers de la ville de Fleury-Mérogis ». Ce post a généré plusieurs commentaires de vos sympathisants, que je reprends ici :

[Patricia Zabel](#) : « Je suis à fleury depuis 1979 et qu'elle changement depuis que notre maire mrrci clavier était la. Tous les maires qui l ont suivi ne font pas grand chose cette ville se dégrade (...) Ou passe nos impôts locaux ? ?????????? »

[Danielle Camelin](#) « Tellement d'accord avec vous. Beaucoup de gens doivent regretter Roger Clavier. Je ne suis pas floriacumoise mais j'ai été sa secrétaire pendant plusieurs années ... Une personne qui pour moi a été un exemple dans ma vie de militante. »

Attention on monte d'un cran :

[Chantal Carmignano](#) « J attends une réponse à mon message madame cabeza monsieur Boutin monsieur chellali ? C est votre travail et vous êtes rémunérés pour cela avec nos impôts ! Vous êtes donc salariés et nous les habitants nous sommes vos patrons !

Et que fait on des salariés qui ne font pas leur travail ? Et bien on les vire . »

J'en passe et on arrive à :

[Jeremy Pastor](#) « il est scandaleux de constater l'ampleur des dégats de l'inaction de la maire Mme A. Cabeza et de sa clique plus promptement a molester et insulter les habitants quand ils viennent demander des comptes lors de la tenue des conseils municipaux qu'a agir pour le bien être de la commune et de ses habitants. »

Commentaire qui suscite la réaction de :

[Danielle Camelin](#) « Ah POUVOIR quand tu nous tiens ! que de changements négatifs dans cette ville depuis le départ de Roger Clavier. Certains doivent se retourner dans leur tombe entre autres Montferrand ... »

« Montferrand », qui s'écrivait d'ailleurs M-O-N-F-E-R-R-A-N, il y tenait, était un citoyen éclairé et engagé.

« Montferran » était mon compagnon, décédé il y a maintenant 15 ans.

« Montferran » est le père de ma fille, Nadja.

« Monferran » était le beau-père de ma fille aînée, qu'il considérait comme sa propre fille.

« Monferran » était le père de deux autres enfants, Sylvie et Paul.

La mère de « Monferran », Christiane, est encore de ce monde et susceptible de lire ou se faire rapporter les propos, publics, selon lesquels son fils doit se retourner dans sa tombe.

Si vous n'êtes pas l'auteur de ces propos macabres, Madame Saltzmann, vous êtes néanmoins responsable de votre publication et donc des propos, publics, qui y sont tenus.

Ma fille, Nadja Cabeza, a réagi à ces commentaires en indiquant notamment que « L'argument selon lequel mon père, décédé depuis 15 ans, se retournerait dans sa tombe si il voyait les choix politiques de ma mère n'est pas un argument politique. Il est indécent. ». Nadja vous a également interpellé en privé en vous demandant de retirer les commentaires indécents de votre publication. Vous avez lu son message, mais vous n'avez pas supprimé les commentaires.

Madame Saltzmann, est-ce à dire que vous cautionnez ces propos ?

Je voudrais que publiquement là ce soir vous puissiez me dire si oui ou non vous cautionnez ces propos et pourquoi vous ne les avez pas retirés.

Madame Saltzmann, je ne sais pas pour vous, mais sachez qu'avant d'être élue et Maire de Fleury-Mérogis, je suis femme, mère de famille, citoyenne engagée et respectueuse de tous, y compris de ceux qui ne partagent pas les choix politiques qui sont les miens et ceux de mon équipe. A ce titre, au nom de principe évidents de respect, de ma personne, de ma famille, de mes enfants, de mes proches, au nom de la mémoire de mon compagnon et de sa famille, de ses frères et sœurs Pascal, Catherine et Florence, je vous demande de retirer ces commentaires macabres et je vous invite à ressaisir vos troupes et à vous engager concrètement et respectueusement dans les débats et les projets que nous portons pour la ville.

La haine que vous portez à l'endroit des élus de la majorité et l'opposition frontale et systématique à tous les projets de la ville sont une posture que vous assumez au fil des conseils municipaux. Mais la soif de pouvoir et l'envie d'en découdre ne peuvent justifier le pire et vous permettre, vous et vos sympathisants, de vous affranchir du respect de l'histoire et de la mémoire de Jean-Paul Monferran mais aussi de celles et ceux qui ont fait la ville.

Je vous remercie.

Approbation du compte rendu du 5 février 2018

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Ruddy Sitcham)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel Yassine, Clotilde Clavier pouvoir à Abdel Yassine, Annie Saltzmann)

Les décisions du Maire

05/2018 Convention avec l'association Cirque ovale dans le cadre des classes ville pour un montant de 3660.00 € TTC

06/2018 Contrat de cession avec Cirque ovale dans le cadre des classes ville pour 2 représentations de spectacle en direction des élèves de l'élémentaire Desnos pour un montant 5000,00 € TTC

07/2018 Contrat de cession avec la Waide Compagnie pour un montant de 4346,60€ TTC du 2 au 9 février 2018 dans le cadre des premiers pas

08/2018 Formation pour un agent de la réussite éducative par le CRPV d'Essonne pour un coût de 110 euros

09/2018 Modification de l'acte de régie d'avance du service culturel à la demande du trésorier général

10/2018 Gestes d'urgence petite enfance – 360° Sécurité – 870€

11/2018 Habilitations électrique « BS-BE manœuvre » - 360° Sécurité – 1680€

12/2018 Equipier de 1^{ère} intervention – 2 groupes – 360° Sécurité – 2280€

13/2018 Contrat de cession avec la compagnie Rualité dans le cadre d'une manifestation culturelle le 26 mai 2018 pour un montant de 3798 € TTC

14/2018 Avenant n°1 au contrat de cession avec la compagnie Rualité dans le cadre d'une manifestation culturelle pour un montant de 449 € TTC

15/2018 Marché à procédure adaptée pour l'entretien et l'aménagement des voiries et espaces publics communaux, avec la société l'Essonnoise montant maximum annuel de 1 000 000 € HT soit 1 200 000 € TTC

16/2018 Contrat avec SVP pour un montant de 370 € HT mensuel

17/2018 MAPA pour des travaux d'étanchéité de toiture terrasse, lot 2, étanchéité toit terrasse sur support béton avec la société SMAC pour la Maison de la petite enfance pour un montant de 25813.75 € TTC

18/2018 Contrat de cession avec la compagnie Désordinaire pour le spectacle comment te dire d'un montant de 3152.34 € le samedi 10 mars à 20 h 30 dans le cadre de la saison culturelle

19/2018 Formation « créer et gérer un évènement » pour un agent avec la société ARFOS pour un montant de 1250€

20/2018 Sortie de patrimoine véhicule Express Renault 1 pour destruction

21/2018 Sortie de patrimoine véhicule EXPRESS RENAULT 2 pour destruction

22/2018 Sortie de patrimoine véhicule Renault Clio 2 pour destruction

23/2018 Sortie de patrimoine véhicule Rascal pour destruction

24/2018 Avenant à la convention de prestation artistique du 17 novembre 2017 avec la compagnie Zibaldone

25/2018 Convention tripartite avec la compagnie samovar pour un spectacle « confusion » le 24 mars 2018 pour un montant de 1000 €

26/2018 Contrat de cession avec l'Association pour le développement du cirque en Val d'Orge pour le carnaval de la ville le 7 avril 2018 pour un montant de 3000 €

27/2018 Contrat de prestation avec la Locomotive des Arts pour le projet classe ville élémentaire Paul Langevin pour un montant de 5890€ TTC

28/2018 Formation sauveteur secouriste du travail (actualisation des connaissances) 4 groupes pour un montant de 930Euros/groupe

29/2018 Formation sauveteur secouriste du travail (initiale) 2 groupes pour un montant de 1400 euros / groupe

Reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent et affectation prévisionnelle

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

REPREND, par anticipation, les résultats prévisionnels de l'exercice 2017, qui donneront lieu aux inscriptions budgétaires suivantes :

↳ 001 « Résultats antérieurs d'investissement reportés » en recettes d'investissement :

3 169 532.74 €

↳ 002 « Résultats antérieurs de fonctionnement reportés » en recettes de fonctionnement : **634 363.28 €**

• **PRECISE** que les restes à réaliser font également l'objet d'une reprise anticipée. Il apparait donc un besoin de financement des restes à réaliser de **810 253.23€**

• **PRECISE** que les éventuels ajustements nécessaires et liés aux résultats définitifs, tels que ces derniers ressortiront du compte administratif, seront effectués dès le vote de ce dernier document budgétaire

• **AUTORISER** Madame le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour : 16 voix

Contre : 1 voix (Annie Saltzmann)

Abstention : 1 voix (Ruddy Sitcharn)

Ne prennent pas part au vote : 2 voix (Abdel Yassine, Clotilde Clavier pouvoir à Abdel Yassine)

Budget primitif 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrés en dépenses et en recettes, le budget primitif 2018 avec les reports de crédits de l'année 2017 de la Commune arrêté à un total de :

• Section de fonctionnement : **14 641 306.22€**

• Section d'investissement : **4 108 499.23€**

Le Maire peut, conformément aux dispositions des articles L.2312-1 à L.2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, procéder, de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du Conseil Municipal, à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réelles

Chapitre 70 : produit du service et du domaine

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Chapitre 73 : impôts et taxes

Pour : 16 voix

Contre : 1 voix : Ruddy Sitcharn

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Chapitre 74 : dotations et participation

Pour : 16 voix

Ne prennent pas part au vote : 4 voix (Ruddy SITCHARN, Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

Pour : 17 voix

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Chapitre 76 : produits financiers

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Chapitre 77 : produits exceptionnels

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Chapitre 78 : Reprise sur provisions

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Chapitre 013 : atténuations de charges

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Chapitre 002 : Excédent d'exploitation

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Recettes d'ordre

Chapitre 042 : Mouvement d'ordre de section à section

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Dépenses réelles

Chapitre 011 : charges à caractère général

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Chapitre 012 : frais de personnel

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Chapitre 66 : charges financières

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Chapitre 67 : charges exceptionnelles

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Chapitre 68 : Provision pour créances douteuses

Pour : 16 voix

Contre : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Dépenses d'ordre

Chapitre 042 : mouvement d'ordre entre section

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réelles

Chapitre 001 : excédent d'exploitation

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Chapitre 10 : dotations, fonds divers

Pour : 17 voix

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Chapitre 13 : subventions d'investissement

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Recettes d'ordre

Chapitre 040 : mouvement d'ordre entre section

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

LES DEPENSES

Dépenses réelles

Chapitre 10 : dotations, fonds et réserves

Pour : 16 voix

Ne prennent pas part au vote : 4 voix (Ruddy SITCHARN, Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Chapitre 16 : dotations, fonds et réserves

Pour : 16 voix

Ne prennent pas part au vote : 4 voix (Ruddy SITCHARN, Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Chapitre 20 : immobilisations corporelles

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Chapitre 21 : immobilisations corporelles

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Chapitre 040 : mouvement d'ordre de section à section

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Ne prennent pas part au vote : 3 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Vote des taux des trois taxes locales 2018

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de ne pas augmenter les taux des contributions directes locales pour l'année 2018, à savoir :

12.12%: taxe d'habitation

15.56%: foncier bâti

150.15% : foncier non bâti

PRECISE que le montant inscrit au budget primitif 2018, en matière de contributions directes sera rectifié si nécessaire pour prendre en compte le produit définitif.

Pour : 18 voix

Abstentions : 2 voix (Ruddy SITCHARN, Annie SALTZMANN)

Tableau récapitulatif des marchés conclus en 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le tableau récapitulatif des marchés conclus en 2017 (ci-joint).

Publication annuelle des marchés conclus : VILLE DE FLEURY-MEROGIS (91700)

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date de notification du marché	Attributaires	Code postal attributaire

MARCHES DE 90 000 à 5 185 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date de notification du marché	Attributaires	Code postal attributaire

17t005 - extension de l'école maternelle f. Joliot-Curie en bâtiments préfabriqués (industrialisés) lot 1 : VRD lot 2 : construction de l'extension	05/05/2017	Lot 1 : l'Essonnoise d'aménagements urbains lot 2 : OBM constructions	91100 45140
---	------------	--	----------------

MARCHES DE 5 186 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date de notification du marché	Attributaires	Code postal attributaire

MARCHES DE FOURNITURES**MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date de notification du marché	Attributaires	Code postal attributaire
17F007 - Mobilier et équipements pour la ville de Fleury-Mérogis Lot 1 : Mobilier et équipements scolaires maternels	28/06/2017	DELAGRAVE	77430
17F007 - Mobilier et équipements pour la ville de Fleury-Mérogis Lot 2 : Mobilier et équipements scolaires élémentaires	28/06/2017	DELAGRAVE	77430
17F0074 - Mobilier et équipements pour la ville de Fleury-Mérogis Lot 3 : Eveil et motricité	17/07/2017	WESCO	79141

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date de notification du marché	Attributaires	Code postal attributaire
17F001 - Fourniture de carburants a la pompe et services associés, par carte	26/01/2017	TOTAL MARKETING France	92000

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date de notification du marché	Attributaires	Code postal attributaire

MARCHES DE SERVICES**MARCHES DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT**

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date de notification du marché	Attributaires	Code postal attributaire
17S010 - Maintenance de l'éclairage public des bâtiments, espaces privés et installations sportives de la ville, pose et dépose des illuminations de fin d'année Lot 1 : Maintenance de l'éclairage public des bâtiments, espaces privés et installations sportives Lot 2 : Pose et dépose des illuminations de fin d'année	13/11/2017	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	94046

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date de notification du marché	Attributaires	Code postal attributaire
17S003 - Transport de personnes LOT 1 : Transports réguliers	11/01/2017	NEDROMA	91200
17S003 - Transport de personnes LOT 2 : Transports occasionnels Ile de France et Province	11/01/2017	NEDROMA	91200

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date de notification du marché	Attributaires	Code postal attributaire

Pour : 16 voix

Contre : 3 voix (Abdel Yassine, Clotilde Clavier pouvoir à Abdel Yassine, Annie Saltzmann)

Abstention : 1 voix (Ruddy Sitcharn)

Autorisation de déposer une demande de permis de construire et d'autorisation de travaux, extension maternelle et réfectoire Paul Langevin et réfectoire Joliot Curie

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

CHANGE l'affectation d'une partie du parking de la Mérantaise pour accueillir l'extension de l'école maternelle Paul-Langevin.

AUTORISE le Maire à déposer une demande de permis de construire ainsi qu'une demande d'autorisation de travaux pour les travaux d'extension de l'école maternelle Paul-Langevin et de son réfectoire correspondant aux surfaces respectives suivantes, environ 370 m² et 150 m².

AUTORISE le Maire à déposer une demande de permis de construire ainsi qu'une demande d'autorisation de travaux pour les travaux d'extension du réfectoire de l'école Joliot-Curie correspondant à une surface d'environ 150 m².

Pour : 16 voix

Ne prennent pas part au vote : 4 voix (Ruddy SITCHARN, Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Vote de la demande d'amendement

Pour : 16 voix

Ne prennent pas part au vote : 4 voix (Ruddy SITCHARN, Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE, Annie SALTZMANN)

Carte Imagine r

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

VERSE aux familles 35€ par abonnement si le collégien n'est pas boursier et si le revenu fiscal du foyer n'excède pas 40 000€

DIT que les crédits sont prévus au budget 2018.

Pour : 16 voix

Contre : 1 voix (Ruddy SITCHARN)

Abstention : 1 voix (Annie SALTZMANN)

Ne prennent pas part au vote : 2 voix (Abdel YASSINE, Clotilde CLAVIER pouvoir à Abdel YASSINE)

Départ de Mme Annie SALTZMANN à 00 h 49

Adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire pour la prévoyance souscrite par le CIG Grande Couronne auprès de la mutuelle Intériale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation à la protection sociale complémentaire 2013-2018 souscrite par le CIG Grande couronne pour le risque prévoyance auprès de la mutuelle INTERIALE et tout acte en découlant

ACCORDE sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque prévoyance c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, à l'invalidité ou au décès,

- Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG et opte pour : Le pack prévoyance

- Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé à 1 euros par mois et par agent.

AUTORISE le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CIG

PREND ACTE que l'adhésion aux conventions de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion en fonction du barème du CIG de :

900 € pour l'adhésion aux deux conventions (santé et prévoyance) pour une collectivité de 150 à 349 agents.

PRECISE que ces dispositions prendront effet à compter du 01 avril 2018

PRECISE que les crédits sont prévus au budget.

Séance levée à 00 h 57